

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 septembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - M. F. HELIE - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**Membres excusés** : M. J.P. GILLOT (pouvoir M. MARTIN) - Mme SEGUIN-FILLEY (pouvoir Mme BESSIS) - M. IZIMER (pouvoir M. PRIBETICH)**Membres absents** :**OBJET  
DE LA DELIBERATION****Bibliothèque municipale – Acquisitions de documents – Mise en appel d'offres ouvert**

Madame Bessis, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la Bibliothèque municipale consacre une partie importante du budget qui lui est alloué à l'acquisition de documents.

Or, les marchés actuellement en cours arrivent à expiration le 31 décembre 2006. Il convient donc d'organiser un nouvel appel d'offres afin de désigner différents fournisseurs.

Il s'agit de conclure, pour une période d'une année, reconductible deux fois, des marchés à bons de commande par lots séparés répartis en six catégories distinctes :

- catégorie 1 : ouvrages de jeunesse, cette catégorie comporte les quatre lots suivants :
  - lot 1 A : office nouveautés : montant minimum : 11 500 € / montant maximum : 50 000 €
  - lot 1 B : office nouveautés et choix en rayon fréquent : montant minimum : 11 500 € /montant maximum : 50 000 €
  - lot 1 C : office bandes dessinées : montant minimum : 3 000 € / montant maximum : 11 000 €
  - lot 1 D : uniquement commandes : montant minimum : 6 000 € / montant maximum : 20 000 € ;
  
- catégorie 2 : ouvrages courants destinés aux adultes ; cette catégorie comporte les cinq lots suivants:
  - lot 2 A : choix en rayon fréquent : montant minimum : 13 000 € / montant maximum : 40 000 €
  - lot 2 B : comité de lecture : montant minimum : 13 000 € / montant maximum : 30 000 €
  - lot 2 C : uniquement commandes : montant minimum : 30 000 € / montant maximum : 80 000 €
  - lot 2 D : bandes dessinées adultes : montant minimum : 5000 € / montant maximum : 19 000 €
  - lot 2 E : nouveautés reliées : montant minimum : 3 000 € / montant maximum : 12 000 € ;

- catégorie 3 : fonds d'étude : cette catégorie comporte les trois lots suivants :
  - lot 3 A : ouvrages universitaires : montant minimum : 15 000 € / montant maximum : 45 000 €
  - lot 3 B : ouvrages universitaires et spécialisés : montant minimum : 10 000 € / montant maximum : 38 000 €
  - lot 3 C : ouvrages de recherche et ouvrages étrangers : montant minimum : 10 000 € / montant maximum : 40 000 € ;
  
- catégorie 4 : documents sonores : cette catégorie comporte les deux lots suivants :
  - lot 4 A : achats de nouveautés documents sonores après choix en rayon : montant minimum : 5 000 € / montant maximum : 15 000 €
  - lot 4 B : couverture exhaustive de l'édition phonographique (hors cassettes audio) : montant minimum : 10 000 € / montant maximum : 28 000 € ;
  
- catégorie 5 : documents vidéos : cette catégorie comporte les quatre lots suivants :
  - lots 5 A / 5 B / 5 C : DVD de fiction et DVD musicaux selon droits acquis par les prestataires : montant minimum : 15 000 € / montant maximum : 42 000 €
  - lot 5 D : DVD documentaires : montant minimum : 5 000 € / montant maximum : 14 000 € ;
  
- catégorie 6 : constitution du fonds de la médiathèque Champollion : cette catégorie comporte les douze lots suivants :
  - lot 6 A : livres de jeunesse, office nouveautés : montant minimum : 5 000 € / montant maximum : 18 000 €
  - lot 6 B : livres de jeunesse office nouveautés et choix en rayon fréquent : montant minimum : 5 000 € / montant maximum : 18 000 €
  - lot 6 C : bandes dessinées jeunesse : montant minimum : 1 500 € / montant maximum : 5 000 €
  - lot 6 D : livres adultes : montant minimum : 20 000 € / montant maximum : 75 000 €
  - lot 6 E : livres adultes reliés et plastifiés (nouveautés) : montant minimum : 1 500 € / montant maximum : 6 000 €
  - lot 6 F : documents sonores musicaux : montant minimum : 12 000 € / montant maximum : 30 000 €
  - lot 6 G : textes enregistrés : montant minimum : 1 500 € / montant maximum : 5 000 €
  - lot 6 H : achats de nouveautés, documents sonores après choix en rayon : montant minimum : 6 000 € / montant maximum : 15 000 €
  - lots 6 I / 6 J / 6 K : DVD fiction et DVD musicaux : montant minimum : 21 000 € /montant maximum : 84 000 €
  - lot 6 L : DVD documentaires : montant minimum : 5 000 € / montant maximum : 18 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – m'autoriser à lancer la procédure d'acquisition de documents destinés à la Bibliothèque municipale par voie d'appel d'offres ouvert ;

2 – m'autoriser à signer les marchés correspondants et tous actes à intervenir pour leur exécution ;

3 – m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

4 – dire que le financement sera assuré sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**